

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne) 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 26 Novembre

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 23 novembre 1895

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. Coutant dépose une proposition de loi en faveur de laquelle il demande l'urgence, et tendant à assurer aux employés et ouvriers appelés à faire leur service de réserve, le maintien de leur emploi pendant les six semaines qui suivront leur retour et à faire juger les conflits, s'il y a lieu, par le conseil des prud'hommes du canton ou par le juge de paix.

L'orateur cite des cas qui affectent le caractère d'insoumission à la loi militaire. Il prie la Chambre, après avoir accordé à sa proposition le bénéfice de l'urgence, de la renvoyer à la commission du travail.

M. Plichon dit que s'il se produit des manœuvres ayant le caractère d'une insoumission à la loi du recrutement, le parquet peut et doit agir vigoureusement.

M. Coutant croit qu'il est prudent de prévoir l'avenir, et c'est dans cet esprit qu'il a présenté la proposition de loi.

Le scrutin sur la demande d'urgence donne lieu à pointage.

La Chambre adopte un certain nombre de projets de loi d'intérêt local.

La Chambre passe à la discussion des interpellations concernant certains tarifs de chemins de fer.

M. Georges Graux se plaint des retards apportés à l'homologation des tarifs destinés à favoriser le transport des charbons français, et qui n'ont été établis que pour répondre à des votes du Parlement.

Ces tarifs ont pour but d'établir l'égalité de traitement entre les houilles françaises et les houilles étrangères. Il est temps que l'on fasse quelque chose pour l'industrie minière du Pas-de-Calais, et il est inique que l'on conserve encore les tarifs de pénétration, grâce auxquels les charbons étrangers parviennent dans l'Ouest de la France à meilleur compte que les charbons français.

M. Lebrat dit qu'il ne vient pas défendre les intérêts d'une industrie étrangère mais les intérêts généraux français.

La France consomme 36 millions de tonnes de charbon et n'en produit que 26 millions.

Il y a donc un écart de 10 millions à combler.

Pour le combler il faut de toute nécessité s'adresser à l'étranger. On propose d'augmenter à l'aide d'un jeu de tarifs le droit de douanes existant sur les charbons anglais et cela au profit des charbons belges.

Tous les ans la consommation augmente dans des proportions supérieures à celles de la production, nous sommes loin de l'époque où la France pourra produire tout le charbon dont elle a besoin.

M. le président fait connaître le résultat du pointage sur le scrutin pour l'urgence en faveur de la proposition de M. Coutant.

Par 227 voix contre 183 l'urgence est déclarée.

La proposition est renvoyée à la commission du travail.

INFORMATIONS

Election législative

Cherbourg, 25 novembre.

Voici les résultats de l'élection législative qui a eu lieu dimanche :

MM. Lemoigne, progressiste, 6,028 voix; Liais, radical, 3,338; l'abbé Garnier, 3,517. Il y a ballottage.

M. Brousse démissionnaire

On annonce que M. Emile Brousse, député radical de Perpignan, enverra lundi sa démission de député au président de la Chambre. Les lois pour le vote desquelles il considérait qu'il avait été élu ayant été adoptés, M. Brousse estime que son mandat est terminé.

Maladie de M. Alexandre Dumas

Nous apprenons que M. Alexandre Dumas est dans un état de santé qui inspire de sérieux inquiétudes à son entourage.

L'illustre académicien, qui devait rentrer ces jours-ci à Paris, n'a pu quitter sa propriété de Marly-le-Roi.

Espérons que nous pourrions donner demain à nos lecteurs de meilleures nouvelles de la santé de M. Alexandre Dumas.

Mort de Barthélemy Saint-Hilaire

Jules Barthélemy Saint-Hilaire, est mort, dimanche, subitement, à Paris. Ce robuste vieillard disait encore l'an dernier : « Je n'ai qu'une maladie : la vieillesse. » C'est à cette maladie qu'il succomba. Il était né à Paris, le 13 août 1805; il avait donc plus de 90 ans.

L'Expédition de Madagascar

L'armée d'occupation

D'après les renseignements télégraphiques adressés par le général Duchesne, le corps d'occupation de Madagascar, pendant l'hiver 1895-96 sera ainsi composé :

- 1° En Imérina (Tananarive et environs)
 - 2 bataillons de tirailleurs algériens.
 - 1 bataillon d'infanterie de marine.
 - 1 bataillon malgache et 1 bataillon haoussa, du régiment colonial.
 - 16° batterie de montagne de la guerre.
 - 8° et 9° batterie de montagne de la marine.
 - 11° et 13° compagnies du génie.
 - 2° et 6° bis compagnies du train des équipages.

Et les services correspondants.

2° A Majunga et Suberbieville

1 bataillon mixte de Haoussas et de Sénégalais, (ancien bataillon de volontaires de la Réunion, 2° du régiment colonial).

7° batterie de montagne de la marine.

1 compagnie du train des équipages de la marine, dont le numéro sera donné ultérieurement.

En outre, Tamatave restera probablement occupé par un demi-bataillon d'infanterie de marine, soldé par le département de la marine.

Le départ de Madagascar des troupes de la guerre rapatriées, s'effectuera dans les derniers jours de novembre et la première quinzaine de décembre.

Ces troupes sont :
Le 200° régiment d'infanterie.
Le 40° bataillon de chasseurs.
3 pelotons de chasseurs d'Afrique.

La 15° batterie de montagne.
Les 17° et 18° batteries montées.
Les 12°, 14°, 17° compagnies du génie.
Les 1°, 3°, 4°, 5°, 6° compagnies du train des équipages.

Enfin, une fraction des 30 sections de commis et ouvriers d'administration et d'infirmiers.

L'effectif de l'ensemble de ces unités est évalué à environ 3,000 hommes.

En outre, 3,000 coolies ou conducteurs algériens doivent être rapatriés.

Aucune décision n'a encore été prise en ce qui concerne le licenciement du 200° régiment et du 40° bataillon de chasseurs, ainsi que la suppression des dépôts de ces corps.

Départ des troupes

Le 10 décembre partira pour Madagascar un fort détachement de troupes d'infanterie de ma-

rine; c'est la brigade de Toulon qui aura à lui fournir. 300 hommes seront donnés par chacun des deux régiments 4° et 8° et seront commandés par un capitaine. Il y aura également pour chaque groupe un lieutenant et un sous-lieutenant. Ces deux compagnies seront armées sur pied de guerre et comporteront en tout 25 sous-officiers. C'est par Marseille que s'effectuera le départ. En vue de cet envoi, le port de Toulon a reçu des ordres afin que toutes les mesures fussent prises pour la disponibilité de l'effectif fixé. Un second départ s'effectuera aussi au mois de janvier.

Le butin de Madagascar

Voici le relevé des armes et des munitions de guerre qui ont été versées entre nos mains par les Hovas après la prise de Tananarive : 48 pièces de canon de 78 millimètres, à tir rapide, système Krupp; 7 canons-revolvers marque Hotchkiss; 20 mitrailleuses Gardner en parfait état, avec près de mille coups par pièce; 2 canons Armstrong, de fort calibre, et 11,000 fusils de différents systèmes (Martini, Henry, Remington, Mauser, Bardan et Winchester); des sagaies, des sabres et des lances par monceaux, avec plus de 6 millions de cartouches.

Ce matériel de guerre, considérable, peut être encore fort bien utilisé. Il représente une valeur de plusieurs millions de francs. Armes et munitions proviennent d'Angleterre, sauf les hotchkiss, qui ont été achetés en France. C'est par les soins du colonel Saint-Léger-Shervington que ces approvisionnements, qui pour la plupart portent encore son adresse, avaient été réunis. Le piquant, c'est que les fournisseurs anglais n'ont pas été soldés.

Le matériel important et presque neuf des deux cartoucheries installées à Tananarive nous a été remis avec un gros stock de poudre et de matières premières. Les Hovas avaient entassé dans le Palais d'argent dix mille barils de poudre et une grande quantité de munitions.

La frontière Franco-Chinoise

Le gouvernement de la République a engagé, l'hiver dernier, des négociations avec le gouvernement chinois, ayant pour but d'arriver à reconnaître la ligne séparative des deux Etats, Chine et Annam, de la définir officiellement et de ménager à notre commerce un accès facile vers les provinces limitrophes, le Yunnan, le Kouang-Sé et le Kouang-Tong.

Ces négociations ont abouti à la signature de deux conventions, de délimitation et de commerce, signées à Pékin le 20 juin dernier par les représentants des deux puissances et qui sont

jour qui nous débarrassera de leur tyrannie.

— Soyez satisfait; vous pouvez déjà prévenir les dimanches, Mme Gueguen est assez vaillante pour vous donner le bras jusqu'à l'église du bourg.

— Voilà qui me réjouit sincèrement, fit le capitaine, en se tournant vers la vieille Meré. Vous avez entendu, Mme Gueguen... si vous le voulez bien, nous allons nous occuper sans retard du bonheur de nos enfants ?

Le docteur, avant de sortir, s'adressa à Fanch, qui travaillait dans son bureau :

— N'oubliez pas, Fanch, lui cria-t-il, que je suis votre premier témoin.

Celui-ci vint le remercier et retourna à ses écritures.

M. Hérier s'était assis auprès de la veuve, en lui prenant affectueusement les mains.

— Entre gens comme nous, ma chère Mme Gueguen, disait-il, les choses seront vite réglées. Quand il s'agit de fonder deux honnêtetés la chose est facile.

Un garçon de ferme entra, qui dit :

— Il y a là quelqu'un... ?

— Qui veut me parler ? Pas en ce moment, fit le capitaine.

— Non, monsieur Hérier, pas à vous, c'est à M. Gueguen...

— A M. Gueguen ! qui ça ? demanda encore ce premier, impatienté.

Le garçon restait coi, tout gêné.

En entendant son nom, Fanch s'était approché.

— Qu'est-ce, Louisic ! Qui est là ?

Celui-ci s'avança et lui parla bas. Il devint affreusement pâle.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 41

LE MANOIR DU DIABLE

Par JACQUES BREMOND

TROISIÈME PARTIE

Le Rocher des Etocs

V

— Le rocher des Etocs, mademoiselle.

— Et ce rocher des Etocs a sans doute aussi sa légende ?

— Je crois bien, et terrible même. C'est là que Yannic a tué Yvonne, la femme de son frère Yvon...

— Brou ! dit Geneviève, en simulant un frisson, ça doit être épouvantable, en effet. Si je vous la demandais, père Hoervé, pourriez-vous me la conter, cette terrible légende ?

— La même chose, mademoiselle, répondit-il, en employant une locution usitée dans le pays.

Oubliant l'heure de l'école, les gamins se rapprochèrent vivement.

Ils en furent pour leur fausse joie. Le capitaine Hérier avait rejoint sa fille. Il arrêta le conteur.

— Remettez votre légende à une autre fois, père Hoervé. Il se fait déjà tard, et Mme Gueguen pourrait s'inquiéter de ne pas nous voir à l'heure habituelle. Allons, ne pleurez pas, vous autres,

ajouta-t-il, en voyant la mine déconfite des en-

fants, ça n'est que partie remise. C'est demain jeudi, Hoervé vous la dira, sa légende du rocher des Etocs, et je vous promets, moi, d'y joindre une surprise pour vous dédommager d'avoir attendu.

— Je ne vous tiens pas quitte de ma légende, père Hoervé, dit encore Geneviève. A demain donc, et vous aussi, comme tous les jeudis.

Elle embrassa un ou deux gamins et suivit son père.

Le jeudi, en effet, Geneviève le consacrait entièrement aux enfants du pays. Ce jour-là, le jardin du Maner-Nevez leur appartenait, ils y jouaient en toute liberté pendant l'après-midi, jusqu'au moment de mettre au pillage une ample provision de gâteaux préparée dans la serre.

A cinq heures, et c'était là le but principal de ces enfantines réunions, imaginées par l'inépuisable charité de la fille de M. Hérier, celle-ci leur distribuait les vêtements et le linge qu'elle confectionnait elle-même dans la remise. Puis, avant de les renvoyer, elle glissait dans la main des plus pauvres quelque pièce de menu monnaie; les autres partaient avec des images, ou les rares bons-hommes échappés au massacre.

Seul, le jeudi, elle ne le passait pas au Sulaire, au grand chagrin de Fanch Gueguen, qui s'était habitué à la voir tous les jours. Elle en souffrait aussi, mais trop bonne pour accepter que son bonheur causât la moindre peine à ses petits habitués, elle avait sacrifié sa propre joie à leur plaisir. Il est juste d'ajouter que M. Hérier s'arrangeait toujours de façon à ce que Fanch et Geneviève ne supportassent pas complètement la pénible conséquence de cet excès de bonté.

Son moyen était simple et ne variait pas; il

trouvait mille raisons pour ne pas emporter les fleurs que, ces jours-là, Geneviève lui confiait pour Mme Gueguen. Un détour forcé dans la campagne, la crainte d'égarer le bouquet en route, la pluie qui menaçait, tous les prétextes lui étaient bons.

— J'enverrai quelqu'un de la ferme prendre ton bouquet, disait-il à sa fille, ou, ce qui est plus simple, Fanch me reconduira ce soir et les rapportera lui-même à sa mère.

Cette dernière combinaison paraissait de beaucoup la plus préférable à Geneviève, ce dont on ne peut lui en vouloir.

Ce qui fait que chaque jeudi, en arrivant au Sulaire, l'excellent homme ne manquait jamais de s'écrier, en se frappant le front :

— Maladroit que je suis ! j'ai encore oublié les fleurs de Mme Gueguen; Fanch, vous m'accompagnerez ce soir pour les venir prendre, sans quoi je serais grondé par ma fille.

Et Fanch bénissait ces bienheureux oublis, qui l'empêchaient de rester tout un long jour éloigné de celle qu'il aimait.

Comme tous les jeudis, ce furent les premières paroles de M. Hérier, en pénétrant le lendemain dans la chambre de Fanch Gueguen, ou se tenait Mme Gueguen.

— Encore, fit le docteur Lemenez, que ces oublis réguliers amusaient sans le tromper. Mais, mon cher monsieur Hérier, si ça continue, c'est vous qui, bientôt, aurez besoin de mon ministère.

— J'en ai peur, docteur, ce sont ces enfants-là qui me font perdre la tête. Aussi, comme je tiens à ma pauvre cervelle, j'ai hâte de savoir Mme Gueguen hors de peine, pour que nous fixions le

actuellement soumises à l'approbation de la Chambre.

Voici quelle en est la teneur :

Partant de la rivière Noire, la ligne séparative de l'Annam et de la Chine remonte le cours du Nam-Nap, se dirige vers l'Ouest en suivant la crête de partage des eaux jusqu'aux sources du Nam-Hou, passe au Nord de ces sources qu'elle laisse à l'Annam, descend vers le Sud entre les bassins du Nam-Hou et du Nam-La, contourne les vallées du Nam-Ouo-Ho et du Nam-Go ; enfin, tournant brusquement à l'Ouest, elle se dirige vers le Mékong, qu'elle atteint au confluent de ce fleuve et du Nam-La.

Par ce tracé, la souveraineté de l'Annam est maintenue sur quatre territoires d'un intérêt particulier pour nos établissements d'Indo-Chine : 1° la principauté de Deo-Van-Tri dont Lai-Chan est la capitale ; 2° le district de Pou-Fang ; 3° la région des Muong-Hou, qui commande la grande route fluviale du Nam-Hou ; 4° enfin le pays des Pa-Fat-Sai dont les gisements de sels approvisionnent toute la contrée environnante.

La convention commerciale doit avoir des conséquences plus profitables encore à nos intérêts.

Le premier article nous reconnaît le droit d'entretenir un agent consulaire à Tong-King, vis-à-vis de Mon-Cay, en vue d'assurer l'ordre et la police aux confins du Kouang-Ton, et déterminent les mesures de police communes de la part des autorités chinoises et françaises à prendre dans les zones limitrophes.

L'article 2 porte que la ville de Ho-Keou est substituée à celle de Man-Hao, comme point ouvert au commerce, sur la route fluviale de Lao-Kai à Mongtze, et comme résidence d'un agent relevant du consulat de France à Mongtze. Cette disposition est motivée par le fait que les opérations de la douane chinoise s'effectuent à Ho-Keou.

Par l'article 3, la ville de Sse-Mao est déclarée ouverte au commerce franco-annamite. Il est en outre convenu que le gouvernement de la République y établira un consulat et que le gouvernement chinois y entretiendra une agence des douanes. Le même article décide que les marchandises à destination de la Chine pourront être transportées par le Mékong et le Loso, ainsi que par la route mandarinale qui, de Mong-Lé et de I-Pang, se dirige vers Sse-Mao et Pou-Eul.

L'article 4 modifie le régime du transit de façon à faire de l'Annam et en particulier du fleuve Rouge la route la plus rapide et la plus économique du commerce international avec le Sud de la Chine. Il met fin aux exigences de la douane chinoise qui, en faisant refluer sur les routes de Canton et du Satchuan les marchandises chinoises, avait privé le Tonkin d'un commerce de transit évalué à 18 millions.

Somme toute : délimitation précise des territoires qui nous étaient depuis longtemps contestés, simplification et modification des douanes chinoises et des gardes de police des contrées limitrophes, voilà les points que résout la double convention.

Russie

Saint-Petersbourg, 24 novembre.

La tsarine allaite sa fille.

Le bulletin de la santé de l'impératrice et de la grande-duchesse Olga est entièrement satisfaisant.

Etonné de son trouble, M. Hérier reprit :

— Qu'y a-t-il donc, enfin ?

— Rien ! un détail de service.

— Avez-vous besoin de moi ?

— Non, non, répondit Fanch, vivement ; j'y vais moi-même.

Il suivit le garçon de ferme.

Cette pâleur subite intriguait le père de Geneviève.

Sans cesser de parler à Mme Gueguen, il souleva négligemment le rideau de la fenêtre et regarda.

Jean-Marie se promenait de long en large dans la cour de la ferme.

VII

Jean-Marie au Salsire ! Le Cam chez lui qui l'avait honteusement chassé !

Quel mobile puissant le ramenait donc ? Depuis deux ans, on ne l'avait jamais revu à la ferme ; la seule fois qu'il y était revenu, c'était la nuit, en malfaiteur, en infâme, pour voler.

On juge de l'étonnement de ceux qui le virent pénétrer dans la cour, et de la véritable stupeur du garçon de ferme à qui il s'adressa pour lui demander si son frère était là.

Les deux frères ne se parlaient plus, et si le forgeron déblâtait contre Fanch dans les cabarets, en revanche celui-ci évitait même de prononcer son nom.

Pendant qu'on allait prévenir Fanch, il se promena tranquillement dans la cour, sans s'émouvoir autrement des regards étonnés qui le fixaient de tous côtés.

Le cérémonial du baptême vient d'être réglé.

Seront marraines : l'impératrice douairière de Russie, la reine d'Angleterre, l'impératrice douairière d'Allemagne et la reine de Grèce.

Seront parrains : le roi de Danemark, le grand duc de Hesse et le grand-duc Wladimir.

Le caporal Tressy

Orléans, 23 novembre.

La population de Chilleurs tout entière s'est unie pour faire au caporal Tressy, dernier survivant de Sidi-Brahim, des obsèques solennelles. La municipalité a offert une concession gratuite et par une délicate pensée, elle a placé la tombe du vieux brave tout à côté de celle des soldats tombés en 1870 pour la défense du pays et qui sont inhumés dans le cimetière de la commune.

Sur le cercueil avaient été placées la tunique et la croix de Tressy.

Derrière marchaient la municipalité, le conseil municipal, les anciens combattants avec leur drapeau voilé de crêpe, des délégations de la garnison d'Orléans, etc.

A l'église, qui était décorée de drapeaux, le curé de Chilleurs a pris la parole, puis sur la tombe, M. de Romand, maire, a prononcé une allocution très émue. Il a fait à grands traits le récit du combat de Sidi-Brahim et il a exalté l'héroïsme des soldats qui y ont pris part.

Le caporal Tressy était universellement aimé et estimé et il laisse de très grands regrets. Il avait soixante-seize ans.

Nouvel ambassadeur

On télégraphie de Saint-Petersbourg :

Le nouvel ambassadeur d'Italie a présenté ses lettres de créance au tsar.

L'affaire Stockes

On mande de Bruxelles au Times :

On assure de source autorisée que le gouvernement de l'Etat libre du Congo a donné au gouvernement belge l'avis officiel que le capitaine Lothaire serait jugé par un conseil de guerre en Belgique.

Le procès du « Why Not »

On télégraphie de Londres :

La cour d'assises de Guernesey a condamné le capitaine du navire « Why Not » à six mois de travaux forcés (« hard labour ») pour avoir, avec son second, abandonné son navire en feu, le 8 juin dernier, laissant à bord vingt passagers français.

Le juge a déclaré que le capitaine était une honte pour la nation anglaise.

Le second a été condamné à deux mois de la même peine.

La grève de Carmaux

Nous lisons dans le Télégramme :

Carmaux, 25 novembre.

C'est fait : ainsi qu'ils l'avaient promis lors de leur visite, à M. Moffre, les grévistes Renard, Salles et Olmière ont transmis hier soir au directeur de l'usine Sainte-Clotilde la liste de 480 camarades qui désirent reprendre le travail.

Il ne reste plus à M. Moffre qu'à répondre par lettre à chacun de ces ouvriers qui demandent à être embauchés.

Cependant, son front eut une légère contraction lorsque celui-ci sortit de la maison et se dirigea vers lui.

Il se remit vite, et d'un air délibéré, sans autre entrée en matière.

— J'ai à te parler, dit-il.

Fanch, indécis, ne répondit pas tout d'abord.

Peut-être allait-il le chasser, quand il vit le rideau de sa chambre se soulever, et le visage de M. Hérier derrière la vitre.

Il craignit un scandale et se contint.

— Je te dis, qu'il faut que je parle, répéta le Cam.

— Suis-moi, répondit-il.

Il le fit entrer dans la grande salle attenante à son bureau, où les gens de la ferme attendaient les jours de paie.

Il s'assura que la porte de communication était bien close, et ferma, derrière son frère, celle qui donnait au dehors.

Sans mot dire, il croisa les bras, et attendit que le boiteux parlât.

Celui-ci avait pris un ton goguenard.

— Je te dérange, j'étais, sans doute en famille, j'aurais dû venir ce matin.

Fanch fit un pas vers lui, et sans élever la voix :

— Comment oses-tu te présenter ici ?

— Hein ?

— Dans cette maison, qui peut-être n'existerait...

— Ah ! oui, fit-il, sans le laisser achever, tu as eu un accident... un incendie... j'ai su... mais pas de conséquences graves.

— Quand ma mère...

Les résultats d'une grève

En attendant de connaître le sens général de ces réponses, examinons pour l'instant à quoi ont abouti et le conflit qui est à son déclin et les promesses de M. Jaurès.

Le résultat le plus net est que depuis le 15 août, les verriers n'ont pas touché un centime à la verrerie ; car, à cette date, ils furent payés de leur dernière quinzaine de juillet. Or la verrerie paie, au plus bas mot, une mensualité moyenne de cent mille francs. Le conflit durant depuis quatre mois, c'est en chiffres ronds une somme de quatre cents mille francs dont Carmaux a été privé.

Si on ajoute à ces quatre cent mille francs découverts qu'ont dû faire les débitants carmauxins pour satisfaire à leur clientèle, il sera facile de comprendre combien cette grève a été sympathique au commerce local, pour lequel les conflits de cette espèce entre patrons et ouvriers sont toujours l'occasion de pertes considérables.

Au point de vue politique et social, le résultat ne sera pas plus brillant qu'au point de vue pécuniaire.

M. Jaurès avait dit, en effet, à ses victimes :

— Vous rentrerez à l'usine, vainqueurs du patron, la tête haute. Au bout de la lutte que vous soutenez, M. Ressayier succombera, et c'est vous qui, désormais, aurez, avec le syndicat victorieux, plus solide que jamais, le moyen efficace de traiter d'égal à égal avec le patron — que dis-je ? de lui dicter vos volontés, de lui imposer tels avancements, tels embauchages et tels tarifs.

Ainsi parlait M. Jaurès au début de la grève.

A quoi ont abouti ces belles promesses !

Le député de Carmaux a fait faillite à sa parole ; le patron est plus maître que jamais dans son usine ; M. Ressayier embauche désormais qui lui plaît et donne de l'avancement sans consulter aucun collectiviste ; LES GRÉVISTES DEMANDENT A RÉINTÉGRER L'USINE AUX CONDITIONS FIXÉES PAR LE PATRON.

De telle sorte qu'après ces quatre mois de grève, il n'y a dans Carmaux qu'un peu plus de gêne dans le commerce — qu'un peu plus de misère dans les familles des verriers — qu'une tentative d'assassinat — et, au cœur des ouvriers ce sentiment de haine que les excitateurs socialistes excellent à faire naître, même contre les patrons qui naguère étaient les plus estimés.

M. Jaurès peut donc être content de sa besogne — en attendant que se retournent contre lui les haines qu'il a amassées contre la direction de la verrerie, comme se sont tournées contre Vinay les rancunes que l'administration de la verrerie aux verriers avaient mises au cœur des Ripagériens à l'encontre de MM. Richarme et Deryard.

Ah ! sans doute, M. Jaurès, acculé, a eu une fuite habile : il a découvert qu'une verrerie aux verriers pouvait être faite — que la tentative de Rivo-de-Giers pouvait être renouvelée à Carmaux.

Rochefort a découvert de son côté, cent mille francs et Jaurès a mis sa main dans celle du complice de Boulanger.

— Et la verrerie aux verriers sera : s'est-il écrié.

Mais la verrerie aux verriers n'est pas encore !

Elle n'est surtout pas aux verriers, puisque les syndicats parisiens, broussistes et allemanis-

— Oui... oui... j'ai appris aussi que la bonne femme s'était évanouie de peur et qu'en...

Fanch essaya de continuer.

— Blessée à la suite d'un vol, par un misérable...

— Voyons, voyons, qu'est-ce que tu me chantes là... un incendie, je veux bien... tout le monde le sait... mais un vol... un crime... jamais de la vie.

— Comment, misérable... tu oserais... devant moi...

Toujours très calme, Jean-Marie reprit :

— J'ose rien, je dis ce qui est, la seule vérité, rien que la vérité. On a mis le feu par mégarde dans une grange, pendant que tu l'étoignais, comme c'était ton devoir, maman Meré a eu peur, est tombée et s'est blessée légèrement. Est-ce bien cela ? Il n'y a rien de bien grave, mais pour ce qui est d'un vol, d'un crime, comme tu y vas.

— Mais, misérable !

Il reprit sans faire attention :

— Pour ce qui est d'un vol, d'un crime, ça c'est une autre chanson, que t'inventes pour te distraire.

Fanch cherchait à répondre.

— Pour t'amuser, et je le prouve. S'il y avait eu vol, s'il y avait eu crime, comme il te plaît de l'inventer, on aurait arrêté un voleur, on aurait arrêté un meurtrier, et rien de tout cela. On n'a déniché qu'un pauvre gringalet, qui voulait dormir plus tranquillement que chez lui, et pour lequel tu as eu le bon cœur d'intercéder auprès de la police.

— Mais tu sais bien, malheureux...

— Je sais ce que tout le monde sait comme moi,

tes se la disputent comme les chiens dévorants du songe d'Athalie.

D'ailleurs une verrerie se construit-elle du jour au lendemain, et ne faut-il pas courir au plus pressé, vivre d'abord ?

Il est passé le temps des fées, et la parole de M. Jaurès n'est surtout bonne qu'à démolir, qu'à semer des ruines.

La construction d'un seul four demande un temps minimum de six mois. Pendant ces 180 jours, M. Jaurès nourrirait-il les grévistes sur ses terres de Bessoulet ?

Ces derniers ont si bien compris le sort qui les attendait, et du côté de la verrerie Rochefort et du côté de M. Jaurès qu'ils demandent à rentrer sans conditions.

— Il valait bien la peine, allez-vous dire, de chômer pendant quatre mois pour aboutir à pareil résultat, pour faire en novembre ce que l'on pouvait faire en août !

— Sans cette grève, vous objecterai-je, M. Jaurès aurait-il pu faire de l'agitation, se donner l'illusion de commander aux ministres, menacer préfet et procureur, remplir le monde du bruit de ses tristes exploits de beau parleur, sacrifiant le lendemain d'une population ouvrière à ses petits calculs d'intérêt personnel ?

Tristes choses ! Pauvres gens !

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Notre nouveau préfet

Avant même d'être installé à Cahors, notre nouveau préfet, M. Druard, est précédé par les meilleurs témoignages de sympathie de la part de ses administrés de l'arrondissement de Meaux.

On nous communique une lettre d'un de nos compatriotes résidant dans cette ville, où il est fait le plus grand éloge de M. Druard, tant comme homme privé que comme fonctionnaire. A Meaux il s'en va en emportant les regrets de tout le monde, car il a su s'y montrer aimable, correct et conciliant, tout en restant un républicain ferme et sincère, en même temps qu'un administrateur éclairé.

Les droits sur les huitres

Nous recevons la lettre suivante :

J'ai recours à votre estimable journal pour porter à la connaissance de nos édiles, le préjudice que causent à certains commerçants de notre ville et même à la population les droits d'octroi actuels sur les huitres. Avant le 1^{er} janvier 1895, les huitres blanches entraient en ville moyennant un droit de 50 centimes le cent, ce qui permettait aux marchands de livrer cette denrée au taux de 15 à 20 centimes la douzaine.

Pour des motifs qu'il ne m'appartient pas de discuter ici, ces droits furent portés, au 1^{er} janvier de cette année, au taux de 1 franc le cent, soit 10 francs le mille. Dès lors il n'était plus possible de livrer à la population les huitres blanches à moins de 45 centimes la douzaine, c'était par conséquent la disparition totale du commerce de cette catégorie d'huitres et cela au grand préjudice des commerçants et des consommateurs.

et que je viens de te dire... je ne te suppose pas assez naïf pour te laisser enlever ton argent sans crier gare, et assez mauvais fils...

— Tais-toi, Jean-Marie ! fit Fanch, en élevant légèrement la voix.

Ils restèrent muets tous deux pendant quelques instants.

Le Cam s'était commodément installé sur un des bancs, son frère se promenait fiévreusement dans la salle, les jambes tremblantes.

— Enfin, qu'as-tu à me dire ? fit-il en s'arrêtant brusquement.

— A la bonne heure. Causons donc tranquillement, sans nous fâcher.

Il se leva, et, trépanant sa jambe atrophiée, il se plaça devant lui :

— Je veux de l'argent !

L'autre eut un geste de dégoût.

— Beaucoup d'argent.

— Infâme !

— Pas de gros mots, j'ai pas le temps de les écouter.

— Et celui que tu as volé ?

— Je ne comprend pas.

— Oui, volé, car tu es un misérable voleur.

— Tu recommences encore tes plaisanteries ?

Fanch, l'avait pris par les épaules, lui parlant dans le visage :

— Oui... un voleur ! un voleur que je pouvais dénoncer, faire arrêter !

— Et pourquoi donc ne l'as-tu pas fait ? répondit froidement Jean-Marie.

— Le malheureux n'a même plus conscience de la honte, murmura son frère.

(A suivre).

Pour établir d'ailleurs combien est excessif le droit actuel, j'ai tenu à comparer le tarif de Cahors avec ceux de deux villes voisines. Les octrois de Montauban et de Toulouse font payer les huîtres 13 fr. 50 les 100 kilos (base bien plus juste que la base numérique du tarif cadurcien). Si nous calculons que le cent d'huîtres blanches, ou petites huîtres, pèse en moyenne 3 kilos, soit 30 kilos le mille, nous trouvons que Montauban et Toulouse ne frappent le cent d'huîtres blanches que d'un droit de 40 c. le cent, tandis que Cahors les fait payer un franc, ce qui porte les cent kilos au taux de 33 francs 33 centimes, soit près de trois fois plus.

Notre municipalité et la commission des octrois ne pourraient-elles pas faire disparaître cette criante anomalie ?

Veuillez agréer, monsieur le directeur, mes salutations empressées.

UN COMMERÇANT.

Témoignage officiel de satisfaction

Le préfet du Lot, chevalier de la Légion d'honneur, vient d'accorder un témoignage officiel de satisfaction aux nommés Marie Chapoulard et Anna Planche, épouse Barrès, toutes deux domiciliées à Saint-Céré, en raison du courage et du dévouement dont elles ont fait preuve en sauvant un enfant qui était en danger de se noyer dans un puits.

Le banquet du vélocé-sport cadurcien

Le banquet annuel du vélocé-sport cadurcien a eu lieu, dimanche dernier, à l'hôtel des Ambassadeurs.

Soixante convives avaient pris place autour d'une table magnifiquement décorée.

Le menu composé de mets recherchés, avait été rempli avec un soin particulièrement délicat; aussi, croyons-nous être l'écho de tous les vélocipédistes qui ont pris part à ce banquet en félicitant ici M. Lasaygues.

Le froid

Depuis deux jours, le froid s'est fait sentir à Cahors.

Hier matin, lundi, le thermomètre est descendu à zéro.

Election au Conseil départemental

Nous recevons communication de la lettre suivante, adressée aux instituteurs publics du Lot :

Messieurs et chers collègues,

A l'occasion de notre dernière conférence pédagogique où se trouvaient réunis les instituteurs des cantons de Payrac, Salviac, Saint-Germain et Gourdon, M. Barriéty nous a proposé de désigner en commun un candidat pour les prochaines élections au conseil départemental.

La candidature de M. Linol, directeur du cours complémentaire de Gourdon, a été aussitôt acclamée à l'unanimité.

M. Linol offre, en effet, les meilleures garanties pour remplir dignement ce mandat. Sa situation, son savoir, son expérience, sa fermeté, son indépendance de caractère, enfin ses dispositions bien connues à rendre service, nous sont de sûrs garants que nos légitimes revendications se trouveront en bonnes mains.

Sa profession de foi achèvera de vous faire une conviction personnelle.

Nous venons donc vous prier, au nom de la solidarité professionnelle, au nom de nos véritables intérêts, de vous joindre à nous et de ratifier de votre vote la décision que nous avons prise.

Il vous sera loisible de faire vous-même telle alliance de noms qui vous paraîtra la meilleure.

Nous comptons sur vous pour assurer la réussite de la candidature de M. Linol.

Bien cordialement à vous,

Les instituteurs présents :

- Auricoste, Barel, Barriéty, Bec, H. Bennet, Bennet Boutary, Caussanel, Cayrol, Contios, Couderc, Couronnat, d'Arzac, Daudé, Delmon, Fabre, Foulquière, Henry, Labarthe, Lamothe, Ant. Linol, Malbec, Mourguès, Padirac, Planche, Pradié, A. Rodes, P. Rodes, Ségala, Souleillou, Talou, Tourrés, Veyssière, Verdier, etc., etc.

La taxe militaire

Le Conseil d'Etat vient de prendre un arrêté dont l'importance est sérieuse, au point de vue de l'application de la taxe militaire :

Un sieur X..., né en 1869, s'était engagé en 1887; mais après trente mois de service, il obtint un congé de réforme n° 2, pour infirmités contractées hors du service, et fut renvoyé dans ses foyers. L'administration des finances le considéra comme appartenant, par son âge, à la classe 1889, laquelle a été incorporée en 1890, c'est-à-dire après la mise en vigueur de la loi de 1889 sur la taxe militaire : il fut, dès lors imposé à cette taxe. Il réclama, alléguant qu'il n'était assujéti

qu'aux obligations de la classe de 1886, puisqu'il s'était engagé le 13 février 1887.

Le Conseil d'Etat vient de lui donner raison, par le motif que si, à raison de son âge, il a été inscrit sur les tableaux de recensement de la classe de 1889; néanmoins, en vertu de son engagement il était assujéti aux obligations de la classe 1886, et que, dans ces conditions, il n'était pas passible de la taxe militaire, applicable, seulement, aux conscrits des classes appelées à partir du 1^{er} janvier 1889.

Il en résulte qu'au point de vue de l'application de la taxe militaire en cas de réforme, un jeune soldat est soumis aux obligations de la classe à laquelle il appartient par son engagement, et non de celle à laquelle il appartient par son âge.

Une dupe de trésors espagnols

Tout récemment, M. J. S..., boulanger à Saint-Géry, recevait d'Espagne une de ces fameuses lettres où un soi-disant général espagnol, prisonnier d'Etat, confie à son correspondant un trésor qui a été caché par lui dans les environs de l'endroit où réside sa future dupe.

Comme toujours encore, c'est la fille du soi-disant général qui doit venir avec des plans pour retrouver le fameux trésor.

Ici, M. J. S... était informé que le trésor était de 600,000 francs, dont 200,000 lui étaient promis s'il consentait à recevoir et à aider sa jeune fille dans ses recherches.

M. J. S..., trop confiant, envoya à l'adresse indiquée les 200 fr. réclamés pour les frais du voyage de la susdite jeune fille. Mais ne voyant rien arriver, il crut devoir aller lui-même en Espagne chercher la jeune fille à l'adresse indiquée. Mais là, au lieu de trouver ce qu'il voulait, il ne rencontra qu'un individu qui le prit de très haut avec lui et qui bientôt, aidé de deux compagnons, flanqua une véritable raclée au naïf réclameur.

Le malheureux J. S... jura, mais un peu tard, qu'on ne l'y prendrait plus, et vint de rentrer à St-Géry où il regrette singulièrement son argent, les coups qu'il a recus et peut-être aussi aujourd'hui la publicité donnée à son aventure.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Séance du 11 novembre 1895

Présidence de M. Daynard

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le secrétaire général dépose les publications reçues.

M. de Larousilhe lit un inventaire du château de Boissières dressé le 2 janvier 1675, à l'occasion de la mort du comte de Durfort-Boissières, marquis de Salviac.

Le château n'était à ce moment habité que par l'intendant et des domestiques. Il ne renfermait que quelques meubles anciens, de vieilles armes et des objets sans importance; la famille habitait vraisemblablement le château de Septfons près de Saint-Germain.

M. Gary donne lecture d'une étude de l'abbé Cuquel sur la position probable d'Uxellodunum, que l'auteur place à Murcens, commune de Cras.

Gourdon

Hébrard, dit Mataly, portefaît de notre ville, a été l'objet d'une tentative d'empoisonnement de la part de sa femme.

Mercredi dernier, au déjeuner, elle mêla du vitriol à son vin.

Après avoir avalé quelques gorgées de ce mélange, le pauvre Hébrard, la gorge et la poitrine en feu, se mit à crier : « Au secours ! elle m'a empoisonné ».

La femme, justement effrayée, fit disparaître la fiole au vitriol et se sauva.

Le mari courut chez M. Pons, pharmacien, qui, au moyen d'un contre-poison énergique, put arrêter les ravages du corrosif.

Quant à sa femme, elle a été immédiatement arrêtée.

Adjudication des droits d'octroi

Il a été procédé hier, dans la salle de la mairie, sous la présidence de M. le docteur Calmeille, maire, à la nouvelle adjudication de la perception des droits d'octroi de notre ville, pour une période de trois ans, à partir du 1^{er} janvier prochain.

Les compétitions ont été vives et, après de nombreuses enchères, ces droits ont été adjugés à M. Pradère-Couderc, rentier à Gourdon, au prix annuel de 21,605 fr.

Le prix du bail, qui va expirer, n'était que de 20,050 fr.

Adjudication des droits de places

Une tentative de réadjudication des droits de place a ensuite eu lieu; mais elle est restée infructueuse.

La mise à prix, d'abord fixée à 7,000 francs, n'ayant pas été couverte, a été successivement abaissée jusqu'à 6,700 francs.

Aucune offre ne s'étant produite, la commission a ajourné la nouvelle mise aux enchères.

THÉÂTRE DE CAHORS

Tournées ALBERT CHARTIER

Jeudi 28 novembre

Avec le concours de M. MALARD, premier comique du Théâtre du Gymnase de Paris.

HOTEL DU LIBRE ÉCHANGE

Comédie en 3 actes

ON COMMENCERA PAR

C'est une Femme du Monde

Pièce en 1 acte

* * *

Le Figaro :

S'il est vrai que le premier devoir consiste à donner aux lecteurs la note exacte d'une soirée, celle d'hier au théâtre des Nouveautés peut se caractériser en ces trois mots d'une éloquence coïncise : « On a ri... on a ri... on a ri !... »

Si je répète le mot : « On a ri ! » c'est pour être à la hauteur de la chose, car, de neuf heures à minuit, ce n'a été dans la jolie salle du boulevard des Italiens qu'un long éclat de rire convulsif.

Le Gaulois :

Succès général pour tous, pour toutes et triomphe particulier pour les demoiselles en chemises de nuit. Hector PESSARD.

Le Journal :

D'un bout à l'autre de la pièce, ce n'a été dans la salle qu'un long éclat de rire, atteignant son paroxysme dans un second acte qui constitue certainement une des choses les plus hilarantes qu'il soit possible d'imaginer. Le grand mérite de MM. G. Feydau et Desvallières, c'est en premier lieu d'avoir réussi à faire rire à gorge déployée une salle entière; en second lieu, d'être arrivés à ce résultat sans avoir appelé à leur aide les trivialités ou polissonneries dont tant de pièces modernes sont pimentées à l'excès.

Dans *Hôtel du Libre Échange*, le rire s'épanouit large et sain; il n'est provoqué que par des situations prodigieusement comiques amenées et conduites par des mains expertes.

Ivan BOUVIER.

FAITS DIVERS

Enlèvement de deux enfants

On télégraphie de Saint-Etienne : Un enlèvement mystérieux vient de se produire à Jeansagnère.

L'hospice de Saint-Etienne avait confié aux époux Favart, habitant cette localité, deux enfants abandonnés, Henri et Petrus Dautre.

Ces deux enfants ont été enlevés par un monsieur et une dame qui étaient restés un jour ou deux dans le pays et qui sont partis pour une destination inconnue.

Tempête dans la Manche

On télégraphie de Londres : Une forte tempête souffle sur la Manche. Il est impossible aux paquebots de poste de Douvres d'effectuer leur traversée.

Progrès de l'alcoolisme

Deux chiffres suffisent pour faire ressortir le progrès effrayant que l'alcoolisme fait en France. En 1830 la consommation était de 1 litre 12 d'alcool pur par habitant et par an; en 1894, elle est de 4 litres 04.

En 1830, il y avait un débit par 13 habitants; en 1894, il y en a 1 par 4 habitants.

Par contre, en Suède, la consommation de l'alcool a diminué de moitié; en Angleterre, de 2 litres 86 par habitant et par an qu'elle était en 1851, elle est tombée à 2 litres 70 en 1892. Dans ces deux pays, la guerre à l'alcoolisme a été déclarée depuis longtemps et on a pu obtenir d'excellents résultats soit par des mesures restreignant le commerce des boissons alcooliques, soit par des dégrèvements portant sur les boissons non alcooliques, telles que le thé, le café, etc.

La plaie, en France, c'est la multiplication des débits de boissons. En Angleterre le nombre des débits de boissons a beaucoup diminué dans ces vingt-cinq dernières années, puisque de 25,000 il est tombé à 1,900.

Intéressante découverte

Annecy, 24 novembre.

Une découverte intéressante pour l'histoire de la sculpture française, au moyen-âge vient d'être faite à Annecy, faubourg de la Prairie, dans une propriété appartenant à M. Pierre Terrier.

Des ouvriers, employés à la construction d'une maison, ont mis au jour, en travaillant aux fondations, un caveau scellé par une énorme dalle et rempli de fragments de statues provenant, sans aucun doute, de l'ancien couvent du Saint-Sépulchre, qui occupait l'emplacement de la propriété.

On a recueilli plusieurs têtes et plusieurs bus-

tes bien conservés. Un christ plus grand que nature a pu être reconstitué presque en entier. C'est un admirable morceau de sculpture sur lequel il importe d'attirer l'attention.

Les gardiens du Saint-Sépulchre, institués à Jérusalem par Saint-Jacques le Mineur, évêque de cette ville, eurent un établissement à Annecy, dès le douzième siècle.

Le mauvais temps

Paris, 24 novembre.

La température s'est fort refroidie depuis hier et la neige a fait sa première apparition. La nuit dernière, vers minuit, il est tombé quelques flocons, hier matin, vers neuf heures, la neige est tombée de nouveau, mais pendant quelques minutes seulement, sans laisser de trace sur le sol.

De Périgueux, on nous signale que la neige est tombée, ce matin en abondance sur la région.

De Cherbourg, on nous télégraphie qu'une tempête du nord-est, règne, en ce moment sur les côtes. La mer est très grosse et les embruns couvrent la digue. Les embarcations ne peuvent communiquer avec la terre, et par suite, les forts ne peuvent être ravitaillés. On craint des sinistres dans nos parages. Plusieurs navires viennent en relache sur rade.

M. AUDOUARD

Chirurgien-Dentiste, à Brives, informe le public qu'il sera à Cahors, **Hôtel de l'Europe**, le dernier samedi de chaque mois, à la disposition des personnes qui réclameraient ses soins.

Par suite de cette nouvelle combinaison, il pourra rester deux jours quand ses clients en auront besoin.

A vendre

Grange et emplacement de maison avec murs et matériaux divers pouvant servir à la reconstruction, 24, rue et Faubourg St-Georges.

S'adresser à M. Jacques VALETTE, 5 quai Champollion.

La Pharmacie populaire et commerciale

Rue de l'Hôtel de Ville, à Cahors, créatrice de la Pharmacie à prix réduit, est la seule qui donne des médicaments de choix à 50 0/0 au-dessous du tarif de la région.

Agence ROBERT

Bureaux 12, Rue Darnis, CAHORS

Office spécial de recouvrements litigieux et de poursuites judiciaires — Représentation aux faillites — Renseignements commerciaux — Contentieux — Représentation devant les Tribunaux de Commerce et de paix — Références de 1^{er} ordre.

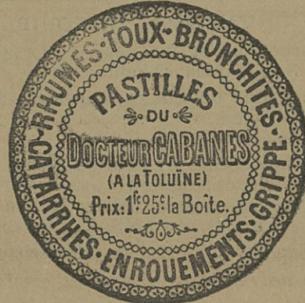
A LOUER

UNE GRANDE ET BELLE MAISON

AVEC COUR ET JARDIN

Située Cours de la Chartreuse

S'adresser au Bureau du Journal



Out, je suis guéri, je ne tousserai plus jamais, et je tiens par reconnaissance à faire connaître mon secret. C'est grâce aux Pastilles du D^r CABANES que ma toux a disparu. C'est grâce aux Pastilles du D^r CABANES que vous n'aurez plus ni Rhumes, ni Gripes, ni Catarrhes, ni Bronchites.

Dépot Ph^o DERBEQ, 24, Rue de Charonne, Paris ET TOUTES PHARMACIES. Envoi franco contre timbres.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour de famille, pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1^{re}, 2^e et 3^e classe, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans, avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations balnéaires et thermales ci-après du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 300 kilomètres.

Pour une famille de 2 personnes	20 %
— 3 —	25 %
— 4 —	30 %
— 5 —	35 %
— 6 — ou plus	40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les sta-

tions balnéaires et thermales ci-après du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 25 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou balnéaire, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants : 1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe 122 fr. 50. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.

4^{er} Itinéraire

1^{re} classe 88 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme, ou par Angers, *via* Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

2^e Itinéraire

1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n° 2 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et *vice versa*.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande soit faite au moins trois jours à l'avance.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Bibliographie

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT ET C^{ie}
56, RUE JACOB, A PARIS

LA

MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND

La *Mode illustrée*, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des tableaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie. On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

Prix pour les départements : 1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr. — 4^e édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également, soit aux bureaux de poste, soit aux libraires des départements.

La Nouvelle Revue
18, Boulevard Montmartre, Paris.
Directrice : Madame Juliette ADAM
PARAIT LE 1^{er} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

PREMIER	12 mois	6 mois	3 mois
DE	50 ^{fr}	26 ^{fr}	14 ^{fr}
l'abonnement	56	29	15
(Etranger...)	62	32	17

On s'abonne sans frais : dans les Bureaux de poste, les agences du Crédit Lyonnais et celles de la Société générale de France et de l'Etranger.

**ORFÈVRE CHRISTOFLE
COUVERTS CHRISTOFLE**

CHRISTOFLE & C^{ie} Manufacture à Paris, 56, Rue de Bondy
ENVOI FRANCO DU CATALOGUE ILLUSTRÉ

Nos représentants à Cahors, sont MM. Mandelli, père et fils, horlogers-bijoutiers.

Marcelin ALAZARD

HORTICULTEUR PROFESSEUR D'ARBORICULTURE, AVENUE DE MAYENNE
MONTAUBAN (Tarn-et-Garonne)

Vignes Américaines et Franco-Américaines

VARIÉTÉS DISPONIBLE GREFFÉES :

Sur Herbemont et Jacquez. — Méreau du Lot, Pinot noir, Négret de Villaudrie, Sémillon blanc, Valdiguié;

Sur Rupestris du Lot et Rupestris Martin. — Méricille ou Bordelais, Cabernet Sauvignon, Cote vert du Lot ou Méreau, Folle blanche, Négret de Villaudrie, Sémillon blanc;

Sur Riparia Gloire et Riparia grand Glabre. — Bordelais ou Méricille, Cabernet Sauvignon, Merlot, Chasselas de Montauban Méreau cote vert, Folle blanche, Grand noir, Gamay du Beaujolais, Meuzac rose, Négret de Villaudrie, Pinot noir, Petites Sirah, Sémillon, Sauvignon blanc, Valdiguié.

Superbe collection de 50 variétés de raisins de table

Spécialité de Boutures et racinés greffables des meilleures variétés sélectionnées, Berlandieri du Texas

Boutures écussonnées à œil dormant, Récompensées à l'Exposition Nationale d'Angers, d'une médaille de vermeil; — et d'un diplôme d'honneur au Congrès Viticole de Tours.

PRIX MODÉRÉS. — Envoi du prix-courant spécial des Vignes, et Catalogues d'arbres, Arbustes et Rosiers sur demande.

Cave Bordelaise

3, rue de la Mairie, CAHORS

M. LASSERRE, ANCIEN CHEF DE SECTION

M. COMBARIEU, Successeur

Livraisons au détail et à domicile de vins vieux en bouteilles de Bordeaux-Médoc, vieux Cahors, vins blancs secs et doux de la Gironde et de Banyuls-sur-Mer (garantis de raisins frais), Grenache, Muscat et Banyuls supérieur (vins de propriétaire), Cognacs, Rhums, Armagnacs de 1^{re} marque. Spiritueux, Liqueurs de marque, Champagnes, Vins en fûts et Eaux minérales. — Prix très réduits sur tous les articles eu égard à leur qualité tout-à-fait supérieure.

LE GOURMET

REVUE DE CUISINE PRATIQUE

Paraissant le mardi

Abonnement pour un an:

France 5 fr.

Etranger..... 6 fr.

Bureaux : 12, rue Turbigo, Paris

A affermer

Pour entrer en jouissances de suite, une vaste salle au rez-de-chaussée ayant servi pour café, avec grandes caves, grenier, et appartements au second. Le tout situé à Cahors, boulevard Gambetta, en face le Théâtre.

S'adresser, à M. Bruel, rue du Lycée, ou à M. Agar, notaire, rue Fénélon.



MAISON DE CONFIANCE
LA POSE DES DENTS
à toutes les opérations relatives à l'ART DENTAIRE.
AUDOUARD
Chirurgien-Dentiste
16 Rue du Maréchal Brune
BRIVE (CORRÈZE)
Nota. — MAUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive, pour le consulter, à vouloir bien lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : AUDOUARD BRIVE.

AVIS

Le sieur SÉGUELA, père informe le public qu'il met en vente 30 barriques de piquette excellente et provenant des vignobles de Caillac.
Prix : 20 francs la barrique.

A VENDRE également du très bon vin à 100 francs la barrique.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Hiver.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

Peinture

ENTREPRENEUR DE PEINTURE

Papiers peints

Vitrierie

Henri SÉGUY

en

Faux bois

Marbre

Rue du Lycée, n° 40, CAHORS

tous genres

Encadrement

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.